

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 septembre 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport sur les travaux que le Conseil de sécurité a menés sous la présidence du Mexique en juin 2010 (voir annexe).

Le document a été établi sous la responsabilité de ma délégation à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Claude **Heller**



**Annexe à la lettre datée du 17 septembre 2010
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité sous la présidence du Mexique (juin 2010)**

Le Représentant permanent du Mexique, M. Claude Heller, a assuré la présidence du Conseil de sécurité en juin 2010 pour la deuxième et dernière fois en tant que membre non permanent pour la période biennale 2009-2010.

Durant ce mois, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail chargé dans le cadre duquel le Mexique s'est efforcé de promouvoir l'entente en vue de renforcer l'unité et la crédibilité du Conseil. Quatre questions particulièrement importantes et délicates préoccupant la communauté internationale ont été abordées en juin : l'opération militaire israélienne menée en eaux internationales contre une flottille humanitaire faisant route vers Gaza, la situation au Kirghizistan, le naufrage de la corvette *Cheonan* et la non-prolifération de la République islamique d'Iran. La situation au Kirghizistan et l'affaire du *Cheonan* ne sont pas des questions dont le Conseil est saisi, mais tout a été fait pour que le Conseil leur accorde l'attention voulue.

En tout, le Conseil s'est réuni 29 fois, dont 13 fois pour des consultations, 15 fois en séance et une fois pour un « dialogue interactif informel ». De plus, il a tenu deux débats publics, l'un sur la question des enfants et les conflits armés, et l'autre sur la promotion et le renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil a adopté 24 décisions, dont 9 résolutions, 4 déclarations du Président et 6 déclarations à la presse. Le Président s'est adressé à la presse à cinq reprises, ses interventions ayant été préalablement autorisées par le Conseil.

Les membres du Conseil se sont rendus en Afghanistan du 21 au 23 juin.

Des membres du Conseil ont participé à un séminaire-retraite sur le maintien, l'instauration et la consolidation de la paix organisé par le Gouvernement turc à Istanbul, du 24 au 26 juin, sans toutefois que cela entre dans le cadre des activités officielles du Conseil.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 3 juin, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), M. Choi Young-Jin. M. Choi a déclaré que la situation politique était instable depuis la dissolution et la reconstitution de la Commission électorale indépendante. Il a fait remarquer qu'en l'état actuel des choses, la réunification et l'organisation d'élections étaient les deux principaux défis à relever du point de vue de la mise en œuvre de l'accord politique de Ouagadougou et des accords complémentaires. À la suite de l'exposé, le Conseil a tenu des consultations

plénières durant lesquelles les membres ont procédé à un échange de vues sur la situation en Côte d'Ivoire.

Le 30 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1933 (2010), prorogeant jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat de l'ONUCI.

Soudan et Tchad

Le 3 juin, le Conseil a tenu des consultations plénières à l'occasion desquelles le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. John Holmes, a rendu compte de la visite qu'il avait effectuée au Soudan et au Tchad au mois de mai.

Le Secrétaire général adjoint a constaté avec une profonde préoccupation qu'au Tchad, la situation humanitaire n'avait pas connu d'amélioration notable les mois précédents. Il a aussi souligné que dans l'est du pays, les conditions de sécurité demeuraient très inquiétantes, et que les organisations humanitaires poursuivraient leurs activités dans la région après le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Il s'est vivement inquiété de la fragilité de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Soudan, qui avaient empiré sous l'effet de la crise alimentaire, des attaques de l'Armée de résistance du Seigneur, des violences interethniques et des affrontements qui avaient eu lieu peu avant au Darfour entre les groupes rebelles et les forces gouvernementales. Il a souligné que l'accès aux régions touchées du Darfour devait être assuré pour qu'une aide humanitaire puisse être apportée à la population. Il a condamné les attaques perpétrées contre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et dit que ceux qui les avaient commises devaient être traduits en justice au plus tôt.

Rapport du Procureur de la Cour pénale internationale : Soudan

Le 11 juin, lors d'un débat privé, le Conseil a examiné le onzième rapport présenté par le Procureur de la Cour pénale internationale en application de la résolution 159 (2005), relative à la situation au Darfour.

Le Procureur de la Cour, M. Luis Moreno-Ocampo, a fait le point des progrès accomplis les six mois précédents dans les enquêtes visant Ahmad Harun, Ali Kushayb et le Président Al-Bashir. Il a appelé l'attention sur la décision du 25 mai 2010 dans laquelle la Chambre préliminaire I avait conclu que le Soudan avait manqué aux obligations de coopération que lui imposait la résolution 1593 (2005) pour ce qui était de l'exécution des mandats d'arrêt visant Ahmad Harun et Ali Kushayb. Il a vivement engagé le Conseil à prendre des mesures bien définies pour que ces deux individus soient capturés. Il a indiqué au Conseil que la Cour avait reçu l'appui de membres de la communauté internationale et mentionné les crimes perpétrés au Darfour au cours des six mois précédents.

Soudan

Le 10 juin, le Représentant permanent de l'Autriche, Thomas Mayr-Harting, a, en sa capacité de Président du Comité des sanctions créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, présenté le rapport trimestriel sur les travaux du Comité.

Le 14 juin, le Conseil a tenu une séance publique afin d'examiner en détail la situation qui régnait au Soudan. Le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, M. Thabo Mbeki, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Haile Menkerios, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, M. Ibrahim Gambari, et le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Djibril Bassolé, ont participé aux débats.

Les intervenants ont exposé la situation qui régnait au Soudan, notamment dans la région du Darfour, et recensé les principales questions auxquelles l'ONU et la communauté internationale devraient accorder la priorité au cours des six mois suivants pour aider les parties à mettre en œuvre tous les éléments restants de l'Accord de paix global et à conclure un accord de paix définitif pour le Darfour.

Après la séance, le Président du Conseil s'est adressé à la presse. Il a réaffirmé que le Conseil appuyait les travaux de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la MINUAD et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Il a dit qu'il importait que les dispositions restantes de l'Accord de paix global soient appliquées, notamment que le référendum se tienne rapidement et que les négociations sur les questions post-référendaires se poursuivent. Il a fait observer que l'ONU devrait définir les modalités de sa présence au Soudan une fois l'Accord mis en œuvre. Il a aussi dit que le Conseil était profondément préoccupé par la reprise de la violence au Darfour, demandé aux parties de respecter le cessez-le-feu et exhorté tous les groupes rebelles à prendre part aux négociations de Doha. Enfin, il a réaffirmé que le Conseil appuyait l'action du Médiateur en chef conjoint.

Djibouti et Érythrée

Le 11 juin, le Conseil a entendu un exposé de M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, au sujet de la médiation entreprise par le Qatar en vue du règlement du différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée.

Le Sous-Secrétaire général a rappelé brièvement les principaux événements relatifs au différend qui oppose les deux pays depuis juin 2008 et la position adoptée par les deux pays au Conseil de sécurité. Il a noté que depuis qu'une délégation du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée s'était rendue à Asmara en avril 2010, l'Érythrée s'était montrée plus ouverte au dialogue avec la communauté internationale. Le Secrétaire général s'était félicité de la signature d'un accord et dit prêt à offrir ses bons offices aux parties.

Après la séance, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse. Au nom du Conseil, il a salué l'action de médiation de l'État du Qatar, la signature de l'accord et la publication du document d'application, par lequel les dirigeants de Djibouti et de l'Érythrée avaient chargé l'Émir du Qatar d'assurer la médiation. Il a, de plus, demandé aux deux parties de participer pleinement et de bonne foi au processus de médiation et de s'abstenir de recourir, ou de menacer de recourir, à la force.

Somalie

Le 18 juin, le Conseil a tenu des consultations à l'occasion desquelles le Représentant spécial sortant du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould-Abdallah, l'a informé de la situation.

Le Représentant spécial a présenté une analyse des origines de la situation existante et du rôle que l'ONU serait appelée à jouer en Somalie à l'avenir. Il a dit que la visite qu'une délégation du Comité des sanctions concernant la Somalie et l'Érythrée avait effectuée dans la région, en avril 2010, avait fait passer le message positif que l'Organisation devait communiquer. Il a souligné que l'ONU devait être présente en Somalie et qu'il importait que soient mis en place des organes de sécurité qui puissent stabiliser la région, que soient renforcés les mécanismes de commandement et de contrôle du Gouvernement fédéral de transition et que soit conclu un accord politique prévoyant des stratégies de lutte contre la piraterie et le trafic de drogues, entre autres. Sur la question des sanctions, il a déclaré que les mesures devaient continuer d'être appliquées, mais que les membres devraient faire un geste à l'égard de ceux qui commençaient à coopérer en vue de parvenir à la paix en radiant leurs noms de la Liste récapitulative.

République centrafricaine

Le 28 juin, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine, M^{me} Sahle-Work Zewde, sur la situation dans le pays et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

La Représentante spéciale a indiqué que le processus de consolidation de la paix avait atteint un stade critique et que le bon déroulement des élections et l'achèvement des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration seraient déterminants. Elle a expliqué que le BINUCA continuerait d'apporter son soutien au Gouvernement centrafricain pour l'aider à relever ces défis majeurs et à appliquer intégralement les autres recommandations issues du dialogue politique sans exclusive. Elle a aussi informé le Conseil que le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, qui guiderait les activités de consolidation de la paix de l'ONU en République centrafricaine, serait prêt en septembre 2010.

Après la séance, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse. Au nom du Conseil, il a pris acte de la décision du Gouvernement de repousser la tenue des élections et demandé à tous les partenaires nationaux de s'atteler à la préparation et à l'organisation de ces élections. Il a dit que le Conseil s'inquiétait de la lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, demandé à toutes les parties de prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit mené à bien et encouragé la communauté internationale à continuer de l'appuyer. Il a également condamné les activités de l'Armée de résistance du Seigneur et demandé que les intervenants régionaux se coordonnent mieux pour s'opposer à ce groupe armé. Enfin, il s'est félicité de l'appui que le BINUCA fournissait au processus d'instauration de la paix en République centrafricaine.

Amérique latine et Caraïbes

Haïti

Le 4 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1927 (2010), autorisant le déploiement d'une capacité de renfort temporaire de 680 policiers en vue du renforcement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

À la suite de l'adoption de la résolution, le Représentant permanent d'Haïti a indiqué qu'une des priorités de son gouvernement était d'organiser des élections législatives et présidentielles, en novembre 2010, afin de consolider le transfert des pouvoirs de février 2011 et que la MINUSTAH pourrait jouer un rôle clef en aidant le Gouvernement à préparer ces élections. Il a ajouté que la résolution donnerait à la police davantage de moyens d'assurer la sécurité de la population et de faire face aux difficultés qui se posaient durant la saison des pluies.

Asie

Lettre datée du 4 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies et autres lettres pertinentes

Lors des consultations plénières du 3 juin, au titre des questions diverses, le Président du Conseil de sécurité a rendu compte des échanges qu'il avait eus avec le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République de Corée, M. Chun Yung-woo, le Représentant permanent de la République de Corée et le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée, au sujet du naufrage de la corvette *Cheonan*, survenu le 26 mars 2010.

Compte tenu des lettres qui lui avaient été adressées par le Représentant permanent de la République de Corée, le 4 juin, et le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée, le 8 juin, le Président du Conseil a proposé d'organiser un dialogue interactif informel en deux parties avec, respectivement, les représentants de la République de Corée et les représentants de la République populaire démocratique de Corée.

Le dialogue a eu lieu le 14 juin. Durant la première partie, les membres du Conseil ont été informés des conclusions de l'investigation menée par la Commission d'enquête mixte civilo-militaire et ont pris connaissance des témoignages des experts de l'Australie, du Canada, de la République de Corée, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. Ensuite, le Conseil a entendu une déclaration du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée. Après la séance, le Président s'est adressé à la presse.

Les 29 et 30 juin, le Président du Conseil a reçu d'autres lettres du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée et du Représentant permanent de la République de Corée. Lors des consultations du 30 juin, il a fait distribuer aux membres du Conseil, aux fins d'information et d'examen, un document relatant les consultations qu'il avait tenues au sujet du naufrage de la corvette *Cheonan* afin de jeter les bases d'un accord futur.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 14 juin, le Conseil s'est réuni pour examiner la question du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, a fait le point sur la situation critique qui régnait au Kirghizistan.

Après la séance, le Président du Conseil s'est adressé à la presse. Au nom du Conseil, il a dit soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général et diverses

organisations régionales, condamné les actes de violence commis dans le pays et souligné la nécessité d'apporter un appui pour que l'aide humanitaire puisse être fournie. Il a aussi lancé un appel au calme, au retour de l'état de droit et au règlement pacifique des différends.

Le 24 juin, le Conseil a reçu un complément d'information de la part de M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui a expliqué que bien que la situation dans le sud du pays soit en train de s'améliorer, elle n'en demeurait pas moins volatile. Il a expliqué que, d'après les estimations, il y avait eu plus de 250 morts, peut-être même plus de 2 000, le nombre de déplacés dépassait les 400 000; un climat de défiance et de peur continuait de régner en raison des rumeurs faisant état de nouvelles flambées de violence dans d'autres parties du pays. En ce qui concerne la situation humanitaire, il a dit que l'ONU facilitait et coordonnait la fourniture de l'aide humanitaire et que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance avaient déployé du personnel supplémentaire sur le terrain.

Afghanistan

Du 21 au 24 juin, les membres du Conseil se sont rendus en Afghanistan. La visite a eu lieu à un moment politique important, entre la tenue de la jirga de paix et la conférence internationale de Kaboul. Les membres du Conseil ont rencontré le Président, Hamid Karzaï, le Ministre des affaires étrangères, le porte-parole du Parlement, les présidents des comités parlementaires et des membres du cabinet. Ils se sont également entretenus avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, les représentants d'institutions afghanes, telles que la Commission indépendante des droits de l'homme, la Commission électorale indépendante et la Commission des plaintes électorales, et des représentants de la société civile.

Durant la visite, le Conseil a renouvelé son appui, et celui de l'Organisation, au Gouvernement afghan et souligné la nécessité d'améliorer la coordination des mesures civiles et militaires de stabilisation du pays.

Le 30 juin, le Conseil a tenu un débat pour examiner la situation dans le pays. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M. Staffan de Mistura, a fait un exposé. Le Représentant permanent de l'Afghanistan, M. Zahir Tanin, a participé au débat qui a suivi.

Le Représentant spécial a fait observer que la visite du Conseil était venue à point nommé et qu'il fallait adopter une démarche politique qui réponde aux besoins du peuple afghan en prenant en considération le processus de réconciliation et de dialogue régional et en l'alignant sur la stratégie militaire. En ce qui concerne les élections, il a déclaré que les progrès accomplis et les décisions prises par la Commission électorale étaient encourageants, mais que le climat d'insécurité qui régnait compliquerait très certainement le déroulement du processus électoral.

M. Ertuğrul Apakan, qui dirigeait la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, a rendu compte de la visite en sa qualité de Représentant permanent de la Turquie. Il a exposé les principaux résultats de la visite et les messages qui avaient été transmis et souligné la nécessité de parvenir à un accord global qui couvre non seulement les questions militaires, mais aussi des questions comme le développement économique et social, la réforme des services de sécurité, la stratégie de réconciliation et la promotion de l'éducation.

Après la séance, le Président du Conseil s'est adressé à la presse. S'exprimant au nom du Conseil, il a condamné l'attaque perpétrée le 29 juin contre le personnel de la MANUA et adressé ses condoléances à la famille de la victime.

Europe

Chypre

Le 10 juin, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la situation à Chypre. M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, M. Alexander Downer, ont présenté un exposé sur la situation.

Le Représentant spécial a expliqué qu'à la suite de l'élection du nouveau dirigeant chypriote turc, les deux parties avaient repris les pourparlers sur l'île sur la base des accords précédents. Il a relevé une importante convergence de vues sur les questions relatives à l'économie et à l'Union européenne et dit qu'il était possible que les négociations s'achèvent en 2010. Il a dit qu'un rapport sur l'état de la situation serait présenté en novembre 2010.

Le Sous-Secrétaire général a expliqué que la situation dans la zone tampon restait calme et stable. Il a dit que la liberté de circulation de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) devait être assurée et réaffirmé que le renforcement de l'égalité économique et sociale entre les deux parties faciliterait la réunification.

Le 15 juin, le Conseil a adopté, par 14 voix contre une, la résolution 1930 (2010) portant renouvellement du mandat de la Force et prorogation jusqu'au 15 décembre 2010.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 1^{er} juin, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur l'emploi de la force durant l'opération déclenchée par l'armée israélienne dans les eaux internationales contre le convoi faisant route vers Gaza (S/PRST/2010/9). Il a condamné ces actes, qui avaient entraîné la mort d'au moins 10 civils et fait de nombreux blessés, demandé la libération immédiate des navires et des civils détenus par Israël et demandé qu'il soit procédé à une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales. Il a souligné que la situation à Gaza ne saurait se prolonger, redit toute l'importance que revêtait l'application intégrale de ses résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009), qu'il était gravement préoccupé par la situation humanitaire de Gaza et mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un flux soutenu et régulier de personnes et de biens vers Gaza. Il a aussi souligné à nouveau que seule une solution reposant sur deux États, avec un État palestinien indépendant et viable vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et ses autres voisins, pouvait amener la paix dans la région. Il a également exprimé son soutien aux pourparlers indirects, s'est dit préoccupé que ces événements soient survenus alors que les pourparlers indirects étaient engagés, a exhorté les parties à faire preuve de retenue, en évitant toute initiative unilatérale et

toute provocation, et a instamment invité tous les partenaires internationaux à promouvoir un climat de coopération.

Le 15 juin, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient fait par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, qui a insisté sur l'importance d'aborder la situation à Gaza sous un angle différent compte tenu de l'incident visant la flottille humanitaire, preuve que la situation à Gaza était intenable, et dit que le Secrétaire général avait proposé la création d'une commission internationale. Le Coordonnateur spécial a aussi expliqué que le Quatuor participait à la recherche d'une solution devant déboucher sur la levée des restrictions imposées à Gaza, souligné qu'il fallait encourager la poursuite des pourparlers indirects en prélude à de véritables négociations et déclaré que les échanges devaient s'accompagner de progrès sur le terrain.

Les membres du Conseil ont de nouveau exprimé leur soutien à la solution des deux États et dit qu'il importait que les pourparlers entre Israël et la Palestine débouchent sur des résultats concrets. Ils ont exhorté les parties à respecter les obligations que leur imposait la Feuille de route.

Iraq/Koweït

Le 15 juin, le Conseil a examiné la question des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens. Le Coordonnateur de haut niveau, M. Gennady Tarasov, a fait un exposé au cours duquel il a expliqué que la période de renforcement de la confiance proposée par le Secrétaire général en avril 2009 avait abouti à une amélioration du climat de coopération entre les parties. Il a toutefois concédé que les progrès avaient été modestes et recommandé que l'ONU maintienne sa présence sur le terrain. Le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle il a salué les efforts déployés par le Coordonnateur de haut niveau et les progrès accomplis, mais constaté que les progrès avaient été limités et dit soutenir la recommandation tendant à ce que le financement des activités du Coordonnateur de haut niveau soit prolongé pour une nouvelle période de six mois.

République arabe syrienne/Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 30 juin, le Conseil a examiné la situation de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et adopté la résolution 1934 (2010), portant prorogation du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a dit que le cessez-le-feu avait été respecté dans le secteur Israël-Syrie et que la zone d'opérations de la FNUOD restait calme dans l'ensemble. Il a indiqué que la situation au Moyen-Orient resterait tendue à moins qu'un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient ne soit trouvé. Durant les consultations, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'activité de la FNUOD. Ils ont rappelé à quel point la présence de la Force était importante pour le respect du cessez-le-feu et dit qu'il fallait que les parties reprennent les contacts indirects afin de parvenir à un règlement global et juste du conflit arabo-israélien, dans tous les domaines, sur la base de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Certains membres ont demandé des précisions sur les capacités de la Force et suggéré que le renouvellement de son mandat se fasse tous les ans et non tous les semestres. Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président concernant l'adoption de

la résolution, dans laquelle il a souligné que la situation restait tendue au Moyen-Orient (S/PRST/2010/12).

Questions thématiques

Cour internationale de Justice

Le 2 juin, le Conseil a adopté la résolution 1926 (2010), qui fixait au 9 septembre 2010 la date de l'élection du juge devant remplacer Thomas Buergenthal à la Cour internationale de Justice.

Le 29 juin, lors d'une séance tenue en parallèle avec une séance de l'Assemblée générale, le Conseil a élu M^{me} Xue Hanqin à la Cour internationale de justice, en remplacement du juge Shi Jiuyong.

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

Le 7 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1928 (2010), prorogeant d'un an le mandat du Groupe d'experts créé en application de sa résolution 1874 (2009), relative à la République populaire démocratique de Corée.

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Le 8 juin, le Conseil a, lors d'un débat privé, examiné la question de la non-prolifération du point de vue de la situation en République islamique d'Iran. L'objet de la réunion était de porter à la connaissance des membres de l'Organisation les vues des membres du Conseil sur le programme nucléaire iranien, la Déclaration de Téhéran et les obligations incombant aux États au titre des résolutions du Conseil de sécurité, y compris le régime de sanctions.

Le 9 juin, le Conseil a adopté la résolution 1929 (2010), élargissant les sanctions contre la République islamique d'Iran. La résolution a été adoptée par 12 voix contre 2, avec 1 abstention. Durant la séance, 14 délégations ont fait des déclarations pour expliquer leur vote. À la fin de la séance, le Représentant permanent de la République islamique d'Iran a également fait une déclaration pour exposer la position de son pays quant à la résolution qui venait d'être adoptée.

Le 28 juin, le Représentant permanent du Japon, M. Yukio Takasu, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), a fait rapport au Conseil sur les activités du Comité. Il a rendu compte des activités du trimestre précédent et notamment des informations communiquées par les États Membres sur les affaires *MV Hansa India* et *MV Francop* et d'autres affaires dont le Comité était saisi.

Les enfants et les conflits armés

Le 16 juin, le Conseil a tenu un débat public sur la situation des enfants dans les conflits armés. La séance était présidée par M^{me} Patricia Espinosa, Ministre des affaires étrangères du Mexique. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M^{me} Radhika Coomaraswamy, la Directrice générale adjointe de l'UNICEF, M^{me} Hilde Johnson, M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et M^{me} Manju Gurung, ancien enfant

soldat du Népal, ont participé. Outre les membres du Conseil de sécurité, 42 États Membres ont fait des déclarations.

La Représentante spéciale du Secrétaire général a indiqué que son bureau était en train d'élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre de la résolution 1882 (2009) sur le terrain et de mettre au point des modèles de plans d'action. Elle a noté les progrès accomplis durant la période considérée, notamment la signature de plans d'action par certaines parties au Népal, aux Philippines et au Soudan, et souligné qu'il importait que le Conseil prenne des mesures et des sanctions fermes contre ceux qui persistaient à commettre des infractions à l'encontre d'enfants.

Après la séance, le Président a fait au nom du Conseil une déclaration (S/PRST/2010/10) dans laquelle le Conseil a indiqué qu'il était prêt à prendre des mesures précises contre ceux qui persistaient à commettre des infractions à l'encontre d'enfants et à renforcer la communication entre la Représentante spéciale et les comités des sanctions compétents. Il a aussi prié le Secrétaire général de fournir un appui administratif et technique au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés dans un délai d'un mois et invité le Groupe à effectuer une visite de pays dans un délai d'un an.

Rapports semestriels des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie

Le 18 juin, le Conseil a examiné les rapports semestriels du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur leurs stratégies de fin de mandat. Les rapports ont été présentés par les présidents et les procureurs des deux juridictions.

M. Patrick Robinson, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et M. Dennis Byron, Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, ont déclaré que les procès avaient commencé pour toutes les affaires inscrites au rôle mais que pour plusieurs raisons impérieuses, ils avaient pris du retard. Le manque d'effectif et le taux élevé de rotation du personnel n'avaient pas aidé. Le taux de rotation était problématique et le Conseil pourrait prendre des mesures (adopter une déclaration du Président) pour améliorer la situation. Les membres du Conseil ont pris note avec préoccupation des retards pris par les Tribunaux et du départ des fonctionnaires expérimentés. Le Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux a également rendu compte des travaux menés en vue de l'instauration d'un mécanisme successeur. Les membres se sont félicités des progrès accomplis et ont demandé au Groupe de travail de résoudre les problèmes restants au plus tôt.

Le 29 juin, le Conseil a adopté les résolutions 1931 (2010) et 1932 (2010), dans lesquelles il a prorogé le mandat des juges de première instance des deux Tribunaux jusqu'au 31 décembre 2011 et celui des juges d'appel jusqu'au 31 décembre 2012, exhorté les États à intensifier leur coopération avec les Tribunaux et noté qu'il importait de retenir le personnel expérimenté.

La promotion et le renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 29 juin, le Conseil a tenu un débat public sur la promotion et le renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et

de la sécurité internationales. La Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro, et la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique, M^{me} Patricia O'Brien, ont participé à la séance, qui était présidée par le Ministre délégué aux affaires multilatérales et aux droits de l'homme du Mexique, M. Juan Manuel Gómez Robledo. Outre les membres du Conseil, les représentants de 19 États Membres ont fait des déclarations.

La Vice-Secrétaire générale a insisté sur le rôle de la Cour internationale de Justice dans le règlement pacifique des différends et sur le fait que les rapports entre la Cour et le Conseil de sécurité devraient être renforcés. Elle a salué l'accord historique auquel les participants à la Conférence de révision du Statut de Rome étaient parvenus au sujet de la définition du crime d'agression et souligné qu'il fallait aider les pays accueillant des opérations de maintien de la paix à renforcer les institutions chargées de la justice et de la sécurité. Elle a noté que l'ONU avait renforcé ses capacités à cet égard et signalé la création du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, qui était chargé de coordonner l'action du système dans ce domaine.

La Conseillère juridique a exposé les diverses initiatives que l'Organisation avaient prises pour promouvoir l'état de droit et diffuser des informations sur le droit international. Elle a dit que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice avaient tous la responsabilité de contribuer au règlement pacifique des différends, mais que les liens qui existaient entre ces organes n'étaient pas toujours exploités au mieux. Elle a encouragé les États qui ne l'avaient pas encore fait à accepter la juridiction obligatoire de la Cour.

En ce qui concerne les régimes des sanctions, elle s'est félicitée de l'adoption de la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, relative au régime instauré par la résolution 1267 (1999) et à la création du Bureau du Médiateur, signe que le Conseil voulait rendre justes et transparentes les procédures d'inscription et de radiation.

Après la séance, le Président a fait au nom du Conseil une déclaration (S/PRST/2010/11) dans laquelle le Conseil a réaffirmé son attachement à la Charte des Nations Unies ainsi qu'à l'instauration d'un ordre international fondé sur la loi, appelé les États qui ne l'avaient pas encore fait à accepter la compétence de la Cour internationale de Justice et souligné l'importance de l'action du Secrétaire général dans la promotion de la médiation et du règlement pacifique des différends .

Le Conseil a réaffirmé qu'il était fermement opposé à l'impunité de ceux qui commettent des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme, constaté que la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui concernent la communauté internationale s'était renforcée grâce à l'action de la Cour pénale internationale, souligné l'importance du respect de la loi dans les situations de conflit et d'après conflit et rappelé l'utilité des sanctions comme instrument de maintien et de restauration de la paix et de la sécurité internationales. Il a aussi réaffirmé qu'il tenait à ce que des procédures justes et transparentes soient mises en place, en particulier pour les listes de personnes et d'entités frappées de sanctions, et prié le Secrétaire général de lui présenter dans les 12 mois un rapport de suivi faisant le point des progrès accomplis depuis la parution de son rapport de 2004 sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit (S/2004/616) et d'envisager de

nouvelles mesures propres à faire primer le droit dans les situations de conflit et d'après conflit.

Questions diverses

Processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix

Le 3 juin, durant les consultations plénières sur les questions diverses à la suite de l'adoption du programme de travail mensuel, l'Ambassadeur Claude Heller, a, en tant que représentant du Mexique, et comme il le faisait depuis février 2010, fait rapport sur les progrès accomplis dans le processus d'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix qu'il avait facilité sur mandat du Conseil de sécurité, avec les Représentants permanents de l'Irlande et de l'Afrique du Sud désignés par le Président de l'Assemblée générale, conformément aux lettres du Président de l'Assemblée générale et du Président du Conseil de sécurité datées des 11 et 17 décembre 2009.

À l'issue de ces travaux, le 19 juillet 2010, un rapport publié comme document du Conseil de sécurité (S/2010/393) avait été présenté au Président du Conseil et au Président de l'Assemblée générale.
